

Frais d'émission de la carte de séjour/ résidence permanente:

7 RON - les frais représentent la valeur équivalente de la carte de résidence / de résidence permanente et peuvent être payés:

- ✚ *Espèces* - au Trésor / C.E.C. dans le compte du budget de l'Etat 20A3308008609468 code fiscal 8609468;
- ✚ *Par règlement bancaire* - à partir de votre propre compte ouvert auprès d'un établissement de crédit en Roumanie, pour le compte du Trésor public - Les codes IBAN liés aux comptes de dépenses et de recettes budgétaires ouverts dans toutes les unités du Trésor public sont accessibles sur la page du ministère des Finances publiques - www.anaf.ro